



COMPÉTITIONS INTERCLUBS DE LA CAF

As Otohô et Etoile du Congo dans l'expectative



La participation des clubs congolais engagés en compétitions africaines pour la saison 2020-2021 reste soumise au respect des critères fixés par la Confédération africaine de football (CAF) avant la délivrance des licences. Si certains critères tels que disposer d'un siège équipé pour chaque club s'avèrent simples, celui lié à la qualité des infrastructures sportives aux normes exigées par l'instance africaine de football est plus problématique pour les représentants congolais.

Page 16



CHU-B

Le président de l'intersyndicale rétabli dans ses droits

Menacé de licenciement par la direction générale du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) pour propos injurieux, faux et usage de faux, le président de l'intersyndicale, Bienvenu Victor Kouama, a été réhabilité par la commission des litiges de la direction départementale du travail de Brazzaville.

Selon le procès-verbal de la commission des litiges ayant statué sur la requête introduite par le directoire du CHU-B, la procédure n'a pas été respectée par l'employeur. « Il est interdit à tout employeur de prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour arrêter ses décisions en ce qui concerne notamment l'embauche, la conduite et la réparation du travail », précise la commission faisant référence à l'article 20 du Code du travail.



JUSTICE

Six nouveaux juges au Conseil supérieur de la magistrature

À l'issue d'une élection organisée le 17 octobre à Brazzaville visant à pourvoir six postes au niveau du Conseil supérieur de la magistrature, les juges ci-après ont été élus : Jean Marie Moulongo, Cyprien Ganzi-

no-Ngounga, Reno Weber Von Epsier Tendi Fango, Christian Régis Ekoundzola, Shaleur Itoua Okombi Okouala et Edlin Jubeloy Ayessa Vendze ont été élus.

Page 5

CONSOMMATION

Débat autour du pain

À l'occasion de la célébration le 16 octobre de la journée du pain sur le thème : « Que le pain soit ! », les boulangers et la chambre de commerce de Brazzaville ont échangé sur l'amélioration de la chaîne de fabrication, de distribution et de commercialisation de cet aliment.

Le président de la chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi a exhorté les boulangers à un contrôle de qualité plus accru alors qu'ils plaident pour l'allègement des impôts en cette période où sévit la pandémie du coronavirus.

Page 3



EDITORIAL

Conseil

Page 2

ÉDITORIAL

Conseil

Vous nombreux, très nombreux lecteurs qui veillez sur l’actualité du temps présent en lisant chaque jour les colonnes de ce journal nous ne saurions trop conseiller d’observer avec la plus grande attention les faits qui marqueront tout au long de la semaine prochaine le quatre-vingtième anniversaire de la venue du général de Gaulle à Brazzaville. D’abord, bien sûr, parce qu’ils rappelleront à quel point l’Histoire demeure ancrée dans les réalités du temps présent et continue d’influer sur les relations entre les peuples, ensuite et peut-être surtout parce qu’ils feront réapparaître toutes sortes de documents, d’écrits, de photos, de films, de pièces diverses qui avaient disparu ou plus exactement avaient été partiellement ou totalement effacés par le temps.

Au cœur de ce rappel figurera le Colloque international sur le thème « De Gaulle à Brazzaville, une mémoire partagée entre la France, le Congo et l’Afrique » qui se tiendra au Palais des congrès de Brazzaville les 27 et 28 octobre. Ouvert par le chef de l’Etat en présence de très hautes personnalités africaines et françaises, il retracera minutieusement le parcours de l’homme qui, ayant lancé depuis Londres le 18 juin 1940 un appel aux Français pour qu’ils fassent triompher leur liberté et leur indépendance face au totalitarisme nazi, vint à Brazzaville donner corps à ce mouvement en lançant le Manifeste de Brazzaville et en créant le Comité de défense de la France Libre. Mais, il rappellera aussi que c’est à Brazzaville que le même général de Gaulle lança en 1944 puis en 1958 le processus qui devait aboutir aux indépendances des colonies françaises.

Organisé par la République du Congo, par l’ambassade de France et par la Fondation Charles de Gaulle, dont le siège est situé à Paris là même où le général avait installé ses bureaux, ce colloque sera animé par des historiens, des universitaires, des intellectuels de haut rang venus de nombreux pays. Il éclairera le passé dont nous sommes les héritiers, apportera des précisions sur les grandes pages de cette belle Histoire, rappellera à quel point nos destins ont été et demeurent liés. Bref, il permettra à chacun de nous de mieux comprendre les évènements d’où sont issues les réalités du temps présent.

Réjouissons-nous donc sans plus attendre que Brazzaville retrouve ainsi la place qui lui revient de droit dans la libération de la France et de l’Europe.

Les Dépêches de Brazzaville

FMC

Beaucoup de défis attendent Vadim Mvouba

Elu nouveau premier secrétaire de la Force montante congolaise (FMC), Vadim Osdet Mvouba a pris l’engagement de mobiliser les jeunes en faveur du président de la République, Denis Sassou N’Guesso, lui demandant de faire acte de candidature à l’élection présidentielle de 2021.



Vadim Osdet MvoubaDR

Vadim Mvouba est licencié en gestion touristique (2008-2013) et détenteur d’un master 2 en Marketing et Management de l’Institut des hautes études économiques et sociales de Casablanca, au Maroc. Membre du Parti congolais du travail (PCT) depuis 2011, il a intégré le comité central au 5^e congrès ordinaire de 2019. Vadim occupe actuellement les fonctions de secrétaire à l’éducation, aux affaires sociales et aux ressources humaines au niveau du comité du deuxième arrondissement de Brazzaville, Bacongo. Conseiller aux questions stratégiques, aux affaires associatives et religieuses auprès du président de l’Assemblée nationale, il est aussi le coordonnateur de projets à la fondation de la Société nationale des pétroles du Congo. Chargé des affaires sociales au sein de l’ONG Jeunesse plus, le premier secrétaire de la FMC est fondateur du mouvement d’émancipation culturelle « Diables Rouges Concept ». Il est également président de l’Association des Congolais du Maroc et président de la Coordination des associations bénévoles pour la solidarité, l’union et le développement.

Un potentiel qu’il entend mettre au service de la FMC. « La gestion des hommes, en optimisant leurs compétences de façon complémentaire, est un challenge que je connais bien. La conception des projets, en s’assurant de leur faisabilité, est un exercice qui m’est familier », estime-t-il.

D’énormes défis à relever

Il s’agit, entre autres, en ligne de mire, de la restructuration des instances intermédiaires et de base pour que l’organisation des jeunes gagne en efficacité sur le terrain politique. Pour mieux connaître le visage de sa force à quelques mois de l’élection présidentielle, la FMC prévoit la réévaluation de son effectif global. Elle entend également renforcer sa visibilité, son attractivité, ses capacités de mobilisation, d’analyse et de proposition à travers un encadrement au quotidien et une formation politique de premier plan. L’adhésion massive des jeunes en contribuant à leur autonomisation, leur responsabilisation et leur participation au processus démocratique ainsi que la consolidation d’un climat de paix en vue des échéances électorales pro-

chaines, constituent entre autres les chantiers qu’attend explorer le nouveau premier secrétaire de la FMC. Les autres défis étant la mobilisation des jeunes de tous les horizons sociaux pour la traduction en actes des projets juveniles inscrits dans le programme de société du président de la République, Denis Sassou N’Guesso, à savoir : « la marche vers le développement » ; le recensement général de la jeunesse aux fins d’avoir une idée réelle de son poids électoral ; la défense du bilan positif du chef de l’Etat par la jeunesse à l’orée de l’élection présidentielle. « Aujourd’hui, organisée en union catégorielle, la FMC doit unir les jeunes comme les grains d’un cha-pelet. (...) Nous remobiliserons notre jeunesse militante dans un esprit de cohésion, d’unité et de discipline, afin qu’elle puisse se mettre en ordre de bataille dans la perspective des futures batailles politiques ; car, l’agenda 2021 est l’une des grandes priorités », s’est-il engagé. Selon lui, cette union catégorielle ne pourrait assurer ses nobles missions sans la synergie des forces juveniles la composant. Il ne serait pas judicieux, a-t-il rappelé, d’aborder les échéances électorales à venir, avec une FMC en proie à des querelles intestines qui, au passage la fragilisent inexorablement. « Il est vrai que là où règnent les hommes, il n’y a jamais d’alchimie humaine parfaite. Cependant, une fois réconciliés avec nous-mêmes, en phase avec les profondes préoccupations de notre jeunesse, nous nous battons tout en redorant le blason de notre organisation pour qu’elle parvienne à susciter, de manière efficace, l’adhésion massive des jeunes ... », a conclu Vadim Mvouba.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l’Agence d’Information d’Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N’Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustine Akono
Lucie Prisca Condhet N’Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l’Agence : Ange Pongault
Chef d’agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguét Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d’Information d’Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CONSUMMATION

Améliorer la fabrication et la vente du pain

La chambre de commerce et d'industrie de Brazzaville a réuni les boulangers le 17 octobre, pour échanger sur les problèmes qui minent leurs activités. Parmi les solutions envisagées figurent l'amélioration de la chaîne de fabrication, de distribution et de commercialisation du pain.

L'un des aliments les plus consommés en République du Congo, le pain a perdu sa qualité d'antan. Depuis quelque temps, le transport et la vente de cette denrée alimentaire posent problème. Profitant de la journée mondiale du pain, célébrée le 16 octobre de chaque année, la chambre de commerce de Brazzaville a jugé utile d'échanger avec les boulangers sur les problèmes auxquels ils sont confrontés. L'objectif étant de débattre sur les questions liées à la fabrication, la distribution et la commercialisation du pain.

« Que le pain soit ! », tel est le thème à travers lequel la journée du pain a été célébrée cette année. Le président de la chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi, a retracé l'histoire de cette journée. Il a en outre appelé à un contrôle de qualité plus accru afin que la population consomme du pain de bonne qualité. Paul Obambi, a salué le développement des activités des boulangers qui sont actuellement passées à l'utilisation des fours industriels. Au cours des échanges, les participants ont évoqué la possibilité de la



Les participants aux échanges/DR

vente en ligne du pain tout en garantissant son acheminement aux consommateurs.

A l'issue de la rencontre, les boulangers ont sollicité du gouvernement l'allègement des impôts en vue de faciliter leur travail pendant cette période de pandémie de covid-19. L'évènement a réuni les boulangers, les membres des associations des consommateurs, les cadres des administrations publiques notamment des ministères du Commerce, de l'Industrie, des Petites et moyennes entreprises et de l'Economie numérique.

Notons que l'arrêté n°1 du 4 janvier 2019 du ministère en charge du Commerce régit les conditions de commercialisation du pain et des produits de pâtisserie en République du Congo.

Ce texte commande que le pain et les produits de la pâtisserie soient mis à l'abri des mauvaises conditions d'hygiène. Il interdit également l'usage des véhicules de transport en commun ou d'autres moyens non adaptés pour en assurer la livraison.

Gloria Imelda Lossele

VIE DES PARTIS

Le RDPS prépare son 4e congrès ordinaire

Le premier vice-président du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS), Eugène Stanislas Moenguelé, a annoncé le 19 octobre à Brazzaville, à l'occasion de la célébration du 30^e anniversaire que le parti tiendra son prochain congrès d'ici la fin de l'année.

Créé le 19 octobre 1990 par Jean-Pierre Thystère Tchicaya, le RDPS souffle cette année sa trentième bougie. Une occasion pour son premier vice-président de dresser le bilan et d'annoncer des perspectives. Concernant les perspectives, Eugène Stanislas Moenguelé a indiqué que le parti se prépare à organiser, au cours de ce trimestre, son quatrième congrès ordinaire. Prélude à ces assises, le RDPS tiendra la conférence des premiers secrétaires le 23 octobre à Pointe-Noire avant la conférence des présidents et la réunion du bureau politique le lendemain. La journée du 1er novembre sera ponctuée par le dépôt de la gerbe de fleurs sur la tombe du président-fondateur, suivie sans nul doute du dévoilement de la stèle dédiée à sa mémoire. Dans son discours bilan rendu public à cette occasion, Eugène Stanislas Moenguelé a rappelé que cette formation politique de la majorité présidentielle a survécu aux secousses et aux vicissitudes de l'histoire. Car de nombreux partis politiques nés dans l'euphorie de l'ouverture démocratique, du pluralisme politique des années 1990 n'ont pas survécu à l'épreuve du temps. « Notre merveilleux outil de combat et de lutte politique totalise 30 ans d'existence, un

âge jeune à l'échelle humaine, mais comme une association de personnes qui aspirent à un même idéal politique, ce n'est pas peu. On peut légitimement s'en réjouir et se féliciter tout en formulant le vœu de continuer de vivre plus longtemps en remportant davantage des batailles électorales qui justifient notre raison d'être », a déclaré Eugène Stanislas Moenguelé. Faisant le bilan du parti en trente ans, il a indiqué que le RDPS a participé aux différentes échéances électorales et à toutes les concertations politiques organisées dans le pays, contribuant ainsi à la consolidation de la paix et de la sécurité nationale. Selon lui, le RDPS demeure toujours depuis sa création la deuxième force politique de la majorité présidentielle. « Les moissons enclenchées par le RDPS aux diverses compétitions électorales organisées depuis la réouverture du pluralisme politique le placent toujours dans le top 5 des formations politiques majeures du Congo. Aux élections générales de 2017, nous avons obtenu trois députés aux législatives ; quatre sénateurs dont deux indépendants et 45 conseillers aux locales, faisant ainsi du RDPS la deuxième force politique de la majorité

présidentielle », a déclaré Eugène Stanislas Moenguelé, précisant que la force politique d'un parti ne résidait pas seulement en termes de députés.

Vingt ans de partenariat avec le PCT
En effet, si le parti a reculé aux dernières élections législatives, il a obtenu 45 conseillers dans neuf départements sur les douze que compte le pays. Cela prouve du point de vue de la représentativité électorale, a rappelé le premier vice-président, que le RDPS a une assise nationale et géographique. «... Nous demandons à l'ensemble de nos militants et sympathisants ainsi qu'à nos concitoyens de faire confiance au RDPS. Nous nous battons toujours pour préserver la paix, la sécurité », a-t-il exhorté. Parmi les alliés du RDPS, il y a le Parti congolais du travail (PCT) avec lequel il a signé un accord de partenariat le 9 décembre 2000 et un accord électoral en septembre 2001. « Cet accord aura, au cours de cette année, vingt ans. Il a connu des fortunes diverses avec des hauts et des bas. Des contacts sont pris et sont en cours pour évaluer cet accord », a-t-il souligné, précisant que le RDPS reste profondément ancré à la majorité présidentielle.

Parfait Wilfried Douniama

NORME CONGOLAISE DE L'EAU

Début de l'enquête publique

Le Congo veut se doter d'une norme de production de l'eau destinée à la consommation et l'eau embouteillée, avec le lancement le 19 octobre de l'enquête publique. Le processus d'élaboration de la norme, lancé depuis l'an dernier, devra permettre de mieux encadrer l'industrie de l'eau dans le pays et de résoudre un problème de santé.

L'enquête publique est une étape déterminante dans l'élaboration de la norme congolaise, après celles de l'étude de faisabilité, la concertation avec la filière, les travaux préparatoires et de l'étude de l'avant-projet de la norme NCGO 200-1 2020 Eau destinée à la consommation humaine et de la norme NCGO 200-2 2020 Eau embouteillée.

L'enquête censée durer 90 jours a pour objectif de recueillir les avis et commentaires des parties intéressées sur le contenu technique desdits projets de normes. Tous les avis doivent être formulés dans le support rédigé à cet effet et transmis à l'Agence congolaise de normalisation et de qualité (Aconoq) directement ou par courrier électronique. Ces courriers seront ensuite dépouillés et analysés par un comité technique avant l'adoption des normes.

En effet, l'élaboration des normes en République du Congo répond aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce, parmi lesquelles les principes de l'indépendance du comité technique, de la transparence, de l'impartialité de ses membres et du travail en équipe. Le comité technique de normalisation est composé des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile et des experts désignés par le ministère de tutelle. D'après le directeur général de l'Aconoq, Jean Jacques Ngoko Mouyabi, les futures normes seront rendues obligatoires pour tous les industriels, y compris pour l'opérateur public La Congolaise des eaux. « L'eau produite ne doit pas porter atteinte à la santé de la population et de l'environnement. Pour cela, la norme proscriit les forages de fortune au profit des forages industriels et prévoit l'assurance qualité dans la production, le contrôle à priori et postérieur, l'exigence de transport et de conditionnement », a-t-il signifié.

Enfin, l'élaboration de la norme congolaise est l'aboutissement d'un long processus ayant commencé en l'an 2000. Le gouvernement congolais avait pris l'engagement de s'arrimer à l'exigence de développement et de modernité de l'économie nationale en actant que la qualité et la norme devraient être au centre des activités socio-économiques du pays.

L'Aconoq créée en 2015 a pour entre autres missions d'assurer les travaux de normalisation, de métrologie, de certification, de promotion de la qualité, et d'évaluation de la conformité des produits et services dans tous les secteurs d'activités de production.

Fiacre Kombo



ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo
et de sa région en **UN CLIC !**

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter
et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité



ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT



SCANNEZ
LE QR CODE

www.adiac-congo.com/content/newsletter

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

AFFAIRES

Des échanges pour faciliter l'installation des investisseurs belges au Congo

La Chambre de commerce de Brazzaville et l'ambassade de Belgique s'activent à préparer l'arrivée des hommes d'affaires belges, un an après leur première mission économique en octobre 2019 à Pointe-Noire et à Brazzaville.



Les deux parties posant après la séance de travail/Adiac

L'installation des entreprises belges au Congo a été cœur d'une rencontre, le 19 octobre, entre le président de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville, Paul Obambi, et le chargé d'Affaires en pied, Jean-Paul Charlier. Les deux hommes ont convenu d'établir un calendrier en vue d'assurer le suivi concret de la mission économique de ces hommes d'affaires et de faciliter leur installation.

En effet, au cours de leur séjour dans le pays, les hommes d'affaires belges et leurs homologues congolais avaient exprimé leur intention d'investir dans des secteurs à fort impact socio-économique. Ils ont ciblé principalement l'agriculture et la planification agricole ; l'élevage à travers la transformation de la viande ; le bois ; l'énergie ; le numérique ; la logistique ; le tourisme ; les transports dont la voie fluviale Pointe-Noire-Bangui, le traitement des déchets ;

la formation et la santé.

L'ambassade de Belgique s'est alors engagée à jouer le rôle de facilitateur. « Je suis venu pour parler du suivi de cette mission économique, autrement dit, pour voir comment envisager une mission retour à travers une réunion d'évaluation et de perspectives. Notre contribution consiste à recontacter et à réunir les hommes d'affaires qui étaient venus. Nous allons les rappeler pour faire le point de leurs besoins et relancer tout ce qui avait été fait à l'occasion de cette mission », a assuré le chargé d'Affaires en pied, Jean-Paul Charlier.

L'un des points cruciaux soulevés lors de la mission éclair d'octobre 2019 porte sur l'amélioration du climat des affaires. Le président de la Chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi, affirme que des efforts dans ce sens ont été faits. « Nous avons préparé ensemble une grande mis-

sion des entreprises belges au Congo Brazzaville qui a été un grand succès en termes organisationnel et d'objectif pour chacun des chefs d'entreprise. Certains d'entre eux étaient même restés à Brazzaville au-delà de leurs séjours, cela traduit l'appétit des entreprises belges pour le Congo », a-t-il estimé.

À noter que les relations économiques et commerciales entre la Belgique et le Congo pèsent à peine deux cents millions d'euros par an : soit cent cinquante millions pour l'exportation des biens de la Belgique vers le Congo et cinquante millions pour l'exportation des marchandises du Congo vers la Belgique. Actuellement, le stock des exportations belges est constitué de matériel de transport, d'engins mécaniques, de produits chimiques, tandis que le Congo exporte vers la Belgique essentiellement des hydrocarbures et du bois.

Fiacre Kombo

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

Six magistrats élus par la corporation

Le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, a rendu publics le 19 octobre les résultats de l'élection organisée le 17 octobre pour désigner les six nouveaux magistrats devant siéger au Conseil supérieur de la magistrature.

Au total, six postes ont été à pourvoir au niveau des Cours d'appel (CA), des Tribunaux de grande instance (TGI) et des juridictions assimilées ainsi que des Tribunaux d'instance (TI).

Ainsi, sur les quatre candidats ayant postulé au niveau des Cours d'appel, deux ont été élus. Il s'agit de Jean Marie Moulongo, président de la Cour d'appel d'Owando, qui a obtenu 43 voix et Cyprien Ganzino-Ngounga, président de la Cour criminelle (Cour d'appel de Brazzaville 37 voix). Ils ont été élus au détriment de Michel Oniangue, procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville (21 voix) et de André Roger Okombi, vice-président de la Cour d'appel de Pointe-Noire (36 voix).

Concernant les TGI, c'est le président du Tribunal de grande instance de Pointe-Noire, Reno Weber Von Epsier Tendi Fango, qui a été désigné avec 167 voix. Il sera accompagné par son vice-président, Christian Régis Ekoundzola, 139 voix. Devançant ainsi largement leurs challengers dont le procureur de la République près le TGI de Brazzaville, André Gakala-Okoko, le président du TGI d'Owando, Arnel Ulrich Ibono, le juge du siège du TGI de Brazzaville, Sandrine Mabika-Ndembu, ainsi que la présidente de la deuxième chambre civile du TGI de Brazzaville Emma Aline Nkoua.

S'agissant des TI, les magistrats ont jeté leur dévolu sur le président du Tribunal d'instance de Ouenzé-Talangai, Shaleur Itoua Okombi Okouala (15 voix) et le président du tribunal d'Abala, Edlin Jubeloy Ayessa Vendze (25 voix).

Les heureux élus remplaceront les magistrats Praxède Aurélie Flore Wassi et Denis Samba (TI) ; Alain Michel Opo et Narcisse Didier Iwandza (TGI et assimilés) ; Antoine Michaëls César Pambou et Théophile Mbisi (CA), dont les mandats sont déjà expirés. Ceci après avoir siégé pendant six ans au Conseil supérieur de la magistrature.

« Conformément aux dispositions de l'article 5 alinéa troisième de la loi organique n°29-2018 du 7 août 2018, fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, les magistrats ainsi désignés seront nommés membres de cette institution par décret présidentiel », a précisé le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka.

Parfait Wilfried Douniama

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections
SCULPTURES **PEINTURES**
CÉRAMIQUES **MUSIQUE**

Musée
du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS



L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition
à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Goussou
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo.



Société T-eSoft
Tél : +242 06 437 07 07
contact@t-esoft.com
www.t-esoft.com

ANNONCE

La société T-eSoft organise une formation professionnelle intensive en Développement logiciel : Développement web, développement back et développement mobile.

Lieu de la formation : Pointe-Noire

Nombre de places : 04

Dossier à fournir : CV + lettre de motivation à envoyer à l'adresse contact@t-esoft.com

Date limite du dépôt des dossiers : 30 octobre 2020 à 23h59.

Frais mensuels : 150.000 XAF

Durée : 06 mois

NB : A l'issue de la formation, les participants auront droit à une période de stage, avec possibilité d'embauche.

FORMATION QUALIFIANTE

200 apprenants seront formés aux métiers de conducteurs de poids lourds

Le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (Fonea) et l'Ecole Génie travaux (EGT) ont signé, le 17 octobre à Brazzaville, une convention pour la formation de deux cents apprenants pour la conduite des engins de génie travaux et de poids lourds.



Au centre les deux ministres de la Défense et de l'Enseignement technique et professionnel

L'accord a été paraphé, pour le compte du Fonea, par son directeur général, Patrick Ntsibat, et du côté de l'Ecole génie travaux, par le directeur de Génie travaux, le colonel Patrick Immath, en présence des ministres en charge de la Défense nationale et de l'Enseignement technique et professionnel, Charles Richard Mondjo et Antoine Thomas Nicéphore Fylla de Saint-Eudes. L'objectif étant de former des jeunes au cours de l'année scolaire 2020-2021, et de les mettre en condition réelle de travail. « Il s'agira plus de la pratique

que de la théorie. L'Ecole Génie travaux est capable de fournir ses prestations. Nous avons visité leurs équipements. Nous savons quelle est la notoriété africaine de cette école qui forme des officiers de la majorité des pays de la zone CFA », a déclaré le ministre en charge de l'Enseignement technique et professionnel, à l'issue de la cérémonie; ajoutant que ces formations sont payantes, c'est-à-dire que l'EGT va facturer ses prestations et le Fonds paiera les prestations à partir de la taxe unique sur les salaires (une taxe qui a été conçue pour

financer l'apprentissage) . « Nous démarrons là un processus qui n'existait pas en matière de financement, c'est pourquoi l'éclatement de l'Onemo en deux entités distinctes permet désormais à chaque entité de jouer pleinement son rôle et la Fonea doit jouer le sien en relation avec l'EGT qui dispose également des moyens de formation », a déclaré le ministre Fylla. Notons que les apprenants seront internés à l'EGT et la formation va durer six à neuf mois. Elle pourrait atteindre douze mois.

Guillaume Ondzé

Des jeunes édifiés sur les techniques d'embauche et de création d'une micro-entreprise

L'Association mateya de l'information et de la communication pour le développement (Amicod) a procédé, le 17 octobre à Brazzaville, à la formation de plus de quinze mille jeunes aux techniques de recherche de l'emploi salarié et à la création d'une micro-entreprise.



Vue d'une salle de formation

L'expertise de cette organisation de la société civile a été sollicitée par le ministère de l'Enseignement technique qui collabore avec le Projet de développement des compétences pour l'employabilité (Pdce) ayant pour bailleur la Banque mondiale. Ces jeunes ayant une qualification dans de différents métiers du secteur informel se forment par petit groupe et s'efforcent à formaliser leur secteur d'activité. Sur l'emploi salarié, au cours de ce stage de formation, ces apprenants seront recyclés sur les techniques d'embauche, d'écriture d'une lettre de motivation et autres. Par contre sur la création d'une micro-entreprise, ils apprendront les outils de démarches administratives, la conception de projet de financement et la possession d'un plan

d'affaires à la création. « Plusieurs de ces procédures affectent ces jeunes à formaliser leurs petites et moyennes entreprises informelles. La gestion du budget d'une entreprise c'est-à-dire faire la différence de mes avoirs et celles de l'entreprise, la gestion du registre de recettes et dépenses ainsi que la prévention d'un budget annuel, la gestion marketing et de la publicité », a expliqué Joseph Essono Awono, l'un des stagiaires. En outre, le paiement des taxes, les coûts d'enregistrement, l'affiliation à une organisation ainsi que la mutualisation des initiatives et l'ignorance des procédures ont un effet négatif sur la disposition de ces futurs managers pour formaliser leurs entreprises.

Fortuné Ibara

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Le Zimbabwe accueille la trente et unième session

En vue de faire l'état des lieux et procéder à l'examen des résultats liés aux engagements pris par l'Union Africaine (UA) en 2014 à Malabo, en Guinée équatoriale, pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD1 et 2), il se tiendra du 26 au 28 octobre au Zimbabwe la trente et unième session de la conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

La rencontre sera axée sur le concept, « Main dans la main pour améliorer l'exécution et accroître l'impact dans le cadre d'une responsabilité mutuelle ». Un concept qui, selon la FAO, exhorte les Etats à accroître les revenus des ruraux pauvres, à réduire les inégalités et les vulnérabilités qui les affligent. Selon les organisateurs, cette conférence qui aura lieu à titre exceptionnel par visioconférence du fait de la pandémie de Covid-19 a pour objectif principal de dresser le bilan sur les avancées liées à la déclaration de Malabo adoptée par l'UA en 2014. Elle vise aussi à renforcer les partenariats entre les pays afin d'obtenir les bonnes résultats au titre des engagements de Malabo d'ici à l'horizon 2025. En effet, la déclaration de Malabo portait sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie des populations. Elle était adoptée par l'UA dix ans après le début de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de



Des femmes cherchent des graines de céréales dans le Sahel le 30 novembre 2011 Photo Irina Fuhrmann. AFP

l'agriculture africaine. Pour les pays signataires de ce document, l'option donne un nouvel élan aux efforts visant à éliminer la faim et à réduire la pauvreté, en exhortant les États membres à transformer le secteur agricole aux fins d'une prospérité partagée et de moyens d'existence renforcés. Ces engagements pris dans la déclaration comprennent, entre autres, l'amélioration du finance-

ment des investissements dans le secteur agricole, l'élimination de la faim en Afrique d'ici à 2025, la réduction de la pauvreté grâce à une croissance et à une transformation inclusives de l'agriculture, le développement du commerce de produits et de services agricoles sur le continent, le renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production face à la variabilité du

climat et à d'autres risques et le renforcement des responsabilités mutuelles au regard des mesures prises et des résultats obtenus. « La déclaration de Malabo et le programme de développement durable à l'horizon 2030 mettent en avant la nécessité de partenariats solides, en vue de fournir les moyens de mise en œuvre en faveur de la concrétisation des objectifs. Cette dé-

claration s'inscrit dans le cadre d'un appel à passer à l'action. Elle invite instamment les partenaires de développement à se réunir et à aligner leur appui technique et financier de manière coordonnée et harmonisée, afin de soutenir la mise en œuvre de ces dispositions. Quant au programme 2030, il exprime la volonté de mobiliser les moyens de mise en œuvre nécessaires grâce à un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable », précisent les organisateurs, en concluant qu'actuellement environ quinze pays sont au bord d'une crise alimentaire due à la Covid-19. Cette crise s'explique par le fait que les répercussions de la pandémie aggravent les causes préexistantes de la faim. Notons que les modalités d'organisation de cette rencontre ont été adoptées en concertation avec la direction générale de la FAO avec l'accord du groupe régional africain et du gouvernement du Zimbabwe.

Rock Ngassakys

AFRIQUE-UE/COVID-19

« L’Afrique est un partenaire naturel de l’UE », estime le Conseil européen

A Bruxelles (Belgique), le Conseil européen a fait le point sur la situation épidémiologique actuelle et suscité de vives inquiétudes. Il a encouragé une coopération plus poussée au niveau mondial.

En ce qui concerne les relations avec l’Afrique, l’Union européenne (UE) a accordé une priorité élevée au renforcement de ses relations stratégiques avec le continent africain et son partenariat avec l’Union africaine (UA), « *qui restent fondés sur des intérêts mutuels et une responsabilité partagée* ». Pour le Conseil européen, « *l’Afrique est un partenaire naturel de l’Union européenne, en raison de notre responsabilité géographique, historique et culturelle, ainsi que de valeurs et d’engagements communs* ».

Des défis à relever

L’évolution du paysage mondial et les défis à court et à long termes auxquels les deux continents sont confrontés mettent en évidence l’importance d’approfondir les relations politiques entre les deux continents et la coopération dans tous les domaines. Il faudrait leur insuffler une vigueur nouvelle, selon le Conseil européen. Dans le contexte actuel, le Conseil européen plaide pour la solidarité et une coopération étroite dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, y compris la mise au point

de vaccins et leur distribution, qu’il considère essentiels. Il s’emploie à intensifier le soutien de l’UE aux systèmes de santé ainsi qu’au renforcement des capacités de préparation et la réaction de ses partenaires africains. Pour l’aider à faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19, le Conseil européen s’est engagé à faire entrer, « *de manière coordonnée dans les enceintes multilatérales pertinentes, les efforts déployés au niveau international pour alléger la dette des pays africains* » et demande l’élaboration d’une approche commune à cet égard d’ici à la fin du mois de novembre 2020. S’il y a des défis à relever, il y a aussi des possibilités à saisir.

Des possibilités à saisir

L’UE rappelle qu’il est le principal partenaire de l’Afrique en matière de commerce, d’investissement et de développement. Elle appelle à en faire davantage pour tirer parti de l’énorme potentiel que recèlent ces relations avec l’Afrique. Parallèlement à sa propre transformation écologique et numérique, l’UE souhaite étendre son partenariat

avec l’Afrique pour ce qui concerne sa transformation économique. Dans ce contexte, le Conseil européen a débattu de son intention de travailler de concert avec ses partenaires africains et de stimuler l’investissement, en œuvrant ensemble à un programme global d’investissements multisectoriels, multiniveaux et multipartites. Le Conseil européen considère les secteurs suivants comme essentiels dans le cadre d’un renforcement de la coopération et des investissements: économie numérique et de la connaissance, énergies renouvelables, transports, santé et systèmes agroalimentaires. En outre, dans le prolongement du programme stratégique et des conclusions du Conseil du 30 juin 2020, les valeurs universelles, la non - discrimination, l’égalité des droits et des chances pour tous, l’émancipation des femmes, l’inclusion des jeunes, l’éducation et les compétences, la durabilité sociale, environnementale et économique, ainsi que la bonne gouvernance et l’état de droit, constitueraient des thèmes transversaux essentiels dans le cadre de la mobilisation de l’UE, selon le Conseil européen.

Intégration économique aux niveaux régional et continental

Le soutien à l’intégration économique aux niveaux régional et continental et à la promotion de l’intégration économique intercontinentale revêt également une importance particulière, selon le Conseil européen. « *Une paix, une sécurité et une stabilité durables en Afrique constituent un objectif commun et sont des conditions essentielles pour le développement durable* », indique le Conseil. Il est prêt à continuer de soutenir les efforts africains en matière de paix et de sécurité, de bonne gouvernance et de promotion des droits de l’homme. L’UE tient, en outre, à associer les partenaires africains pour traiter la question de la mobilité et tous les aspects des migrations, y compris la migration légale, la lutte contre la migration illégale, la réadmission et la lutte contre les réseaux de trafic de migrants, tant au sein des deux continents qu’entre eux : « *un partenariat mutuellement bénéfique nécessite une approche équilibrée, cohérente et globale,*

s’inspirant des principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée ».

Le renforcement de la coopération avec l’Afrique

Le Conseil européen appelle à un renforcement de la coopération avec l’Afrique « *afin de favoriser des solutions multilatérales en général sur la scène mondiale . Les consultations avec les partenaires africains en vue de définir conjointement des priorités communes sont essentielles. En unissant nos forces, nous serons en mesure de mieux défendre nos intérêts communs dans un monde de plus en plus complexe et incertain* ». Pour ce faire, le Conseil européen invite à faire preuve « *d’une plus grande unité dans les positions* » qu’il adopte sur la scène mondiale et exercer « *l’influence combinée de façon plus déterminée et plus efficace, y compris dans les enceintes multilatérales* ». Le Conseil européen mise sur les prochaines réunions politiques avec l’UA pour « *porter le partenariat à un niveau supérieur* ».

Noël Ndong

TERRORISME

Les États-Unis prêtent à retirer le Soudan de la liste noire

Après le paiement par Khartoum d’une compensation de 335 millions de dollars aux victimes américaines du terrorisme, le président américain, Donald Trump a annoncé, le 19 octobre que son pays est prêt à retirer le Soudan de la liste des pays soutenant le terrorisme.

« Excellente nouvelle! Le nouveau gouvernement du Soudan, qui fait de vrais progrès, a accepté de payer 335 millions de dollars aux victimes américaines du terrorisme et à leurs familles. Une fois versés, je retirerai le Soudan de la liste des Etats soutenant le terrorisme », a déclaré le président Trump sur Twitter. « Une fois déposés, je retirerai le Soudan de la liste des États parrains du terrorisme. Enfin, justice pour le peuple américain et grand pas pour le Soudan », a-t-il écrit.

Selon les médias américains, cette décision ouvrirait la voie au gouvernement de Khartoum pour demander une assistance internationale et, potentiellement, établir des relations normalisées avec Israël, un objectif diplomatique pour le président Trump avant les élections du mois prochain. Cette annonce intervient après des mois de discussions informelles entre la Maison Blanche et le Soudan. L’Iran, la Corée du Nord et la Syrie sont désormais les trois seuls pays qui figurent toujours sur la liste de Washington des pays qui soutiennent le terrorisme. Le Soudan a été ajouté à cette liste en 1993, lorsque les autorités américaines ont conclu que le chef de l’Etat du pays, à l’époque, Omar Hassan al-Bashir, avait donné refuge et porté assistance au Hezbollah et à des groupes militants palestiniens que les États-Unis considéraient comme des terroristes.

Les tribunaux américains ont également conclu que le Soudan était complice des attaques d’Al-Qaïda contre les ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie en 1998 et contre le destroyer Cole en 2000.

Yvette Reine Nzaba

«L’Afrique face au Covid-19», essai de Prince Bafoulo

Prince Bafoulo, dans un ouvrage pour le moins édifiant, par une écriture concise et efficace, porte un éclairage sur certains enseignements à retenir sur la pandémie de la Covid-19.

Paru aux éditions Licht le 10 octobre dernier, «L’Afrique face au Covid-19 / Les leçons d’une pandémie» aborde le questionnement sur l’endigement de cette pandémie au plus fort de sa menace persistante à travers le monde entre mars et mai 2020. A cette époque, l’OMS pronostiquait non seulement sur des milliers de morts, mais également sur l’ampleur d’une épidémie qui aurait propagé la dévastation économique et sociale. Ce constat établi, l’auteur met en

exergue une série de questionnements autour d’un pronostic erroné. Il s’interroge : «Qu’est ce qui explique la résilience africaine à la pandémie du Covid-19 ? / Peut-on en faire une arme diplomatique permettant de repositionner l’Afrique sur l’échiquier international ? / Faut-il prendre au sérieux les chercheurs malgaches à l’origine de la solution africaine au virus avec le remède Covid organics ?»

Sous l’angle d’un confiné, Prince Bafoulo traite ces thématiques d’actualité. Il pointe la vulnérabilité de la Chine, de l’Europe et des Etats-Unis à nouveau dans la tourmente de la deuxième vague du coronavirus.

Pour le continent, il n’élude pas la polémique née de l’annonce d’un possible test de vaccin anti-Covid-19 pour lequel les Africains serviraient de cobayes.

Au passage, il rend un hommage appuyé à Manu Dibango et Pape Diouf, deux illustres victimes du Covid-19. Dans le dernier chapitre, l’auteur dresse un vibrant plaidoyer panafricain et propose des pistes de réflexions pour hisser le continent sur le piédestal des grandes puissances dont il a toujours subi les visées hémogéniques.

Journaliste reporter d’images, ancien correspondant d’Africa 24 au Congo Brazzaville, chroniqueur politique de l’émission Couleurs tropicales de RFI, Prince Bafoulo est également fondateur d’Hémicycles d’Afrique, média consacré à l’actualité des Parlements et conseils municipaux d’Afrique.

Marie Alfred Ngoma

PRINCE BAFUOLO

L’AFRIQUE

FACE AU COVID-19

LES LEÇONS D’UNE PANDÉMIE

Pourquoi le continent noir s’en sort mieux



Avec La Carte Visa LCB Bank,
faites vos achats sur internet
en toute sécurité.



- ✓ LCB Bank vous accompagne lors de vos paiements sur internet
- ✓ Vous recevez systématiquement un code de sécurité par SMS
- ✓ Rendez-vous vite dans votre agence la plus proche

COLLOQUE INTERNATIONAL

« De Gaulle et Brazzaville : une mémoire partagée entre la France, le Congo et l’Afrique »
Brazzaville (Congo), 27 – 28 octobre 2020

APPEL À COMMUNICATIONS

Contexte et justification

En mai 1940, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, Paris est envahie par l’Allemagne nazie. Le gouvernement du Maréchal Pétain, qui s’installera bientôt à Vichy, demande l’armistice et accepte de collaborer avec l’occupant. Le Général Charles de Gaulle refuse la soumission de la France et lance, le 18 juin 1940, à Londres, un appel à toutes les forces volontaires libres qui voudraient le rejoindre pour faire face à l’envahisseur. Dès août 1940, les territoires de l’Afrique Équatoriale Française (le Tchad, le Moyen-Congo, l’Oubangui-Chari) et le Cameroun répondent à l’Appel. Ils forment le premier noyau de la France Libre. Le Gabon va les rejoindre en novembre. La lutte s’organise, alors, à Brazzaville par une série d’événements. Le 24 octobre 1940, le Général de Gaulle arrive à Brazzaville dont il a fait la capitale de la France Libre. Le 26 octobre 1940, il prononce un discours radiodiffusé dans lequel il annonce l’organisation de la riposte française. Le 27 octobre 1940, il publie le Manifeste de Brazzaville dans lequel il refuse de reconnaître le gouvernement de Vichy et réaffirme la volonté de la France Libre de continuer le combat en s’appuyant sur l’Afrique Équatoriale Française. Il crée dans le prolongement le Conseil de Défense de l’Empire, véritable gouvernement ayant pour siège Brazzaville. C’est précisément dans cette ville qu’ont été organisées, à partir du 24 octobre 1940, la lutte des forces et des terres françaises et la participation à l’effort de guerre des populations. Brazzaville est devenue, selon les mots mêmes du Général de Gaulle, « le refuge de l’honneur et de l’indépendance de la France ». En 1944, alors que la guerre s’achemine vers sa fin, le Général de Gaulle organise, à Brazzaville du 30 janvier au 8 février, la Conférence de Brazzaville qui rassemble le personnel de l’administration des colonies d’Afrique et de Madagascar, afin de repenser la politique coloniale de la France. Les mesures sociales prises à l’endroit des Africains par cette conférence trouveront leur effectivité au palais Bourbon avec l’action des premiers députés africains. Après s’être volontairement éloigné de la politique active, le Général de Gaulle revient sur la scène politique française et à Brazzaville en 1958, à l’occasion de la campagne relative à l’adoption de la constitution de la Ve République et du référendum proposé aux Africains

sur l’indépendance ou l’adhésion à la communauté. À cet effet, le 24 août 1958, le Général de Gaulle prononce au stade Éboué le discours de Brazzaville que l’on considère aujourd’hui comme le point de départ du processus ayant abouti aux indépendances de 1960 dont on célèbre, cette année 2020, les 60 ans.

Objectif

L’objectif de ce colloque est de mettre en valeur les liens historiques qui existent entre la ville de Brazzaville et la France Libre et de retracer le processus qui a conduit aux indépendances des anciennes colonies françaises d’Afrique noire à partir de Brazzaville. Ces liens constituent une mémoire partagée qui doit être connue et vulgarisée aussi bien en France qu’en Afrique.

Les contributions attendues

Les contributions attendues à ce colloque doivent s’organiser autour des trois axes ou panels principaux, à savoir :
Axe I : Brazzaville, l’AEF et de Gaulle (1940-1958) ;
Axe II : De Gaulle et la décolonisation (1958) ;
Axe III : L’image de De Gaulle : construction d’un mythe.

Les personnes intéressées par ce colloque international sont invitées à soumettre les textes de leurs communications (10 pages maximum) au secrétariat du colloque au plus tard le 20 octobre 2020.
Les auteurs retenus recevront une notification du comité d’organisation.
Toutes les contributions devront être adressées par courrier électronique au secrétariat du colloque :
ci.brazzaville2020@gmail.com
ou
joachim.gomathethet@umng.cg
Numéro whatsapp : +242 04 481 56 00
Numéros de téléphone : + 242 05 526 70 40 / 06 944 64 57



**BRAZZAVILLE
CAPITALE
DE LA FRANCE
LIBRE**
UNE MÉMOIRE PARTAGÉE
27>29 OCTOBRE



TRANSFERTS

Beni Makouana débarque à Montpellier

Annoncé depuis deux jours par la presse française, l'arrivée de Beni Makouana à Montpellier. L'attaquant polyvalent de 18 ans, qui s'entraînera d'abord avec la réserve, portera le numéro 28.



Beni Makouana et son président, Laurent Nicollin au domaine de Grammont (mhsfoot.com)
Le 19 octobre, lors de la présentation de celui que le public des Diables Noirs surnomment «Mbappé», Laurent Nicollin s'est montré élogieux et optimiste

« Je remercie les dirigeants de Montpellier et mes agents qui ont toujours été à mes côtés. J'ai posé mes valises ici avec des objectifs à atteindre et j'espère y parvenir et que tout se passera bien »

nous en vue de franchir des paliers car beaucoup de clubs français et étrangers étaient intéressés par sa venue. Il a choisi Montpellier et j'espère que c'est le début d'une belle histoire, pour lui, avec le MHSC. À lui d'apprendre, de bien s'intégrer et nous verrons ensuite ce qu'il arrivera, mais nous comptons énormément sur lui pour l'avenir. »
Selon la presse française, le club de Ligue 1 aurait déboursé 800 000 euros pour transférer le sociétaire des Diables Noirs, également convoité par Auxerre, Angers, Saint-Etienne, le Sporting Lisbonne et surtout Dijon. Un contrat d'une durée de 5 ans a été évoqué dans la presse, sans être confirmé par le club héraultais. Doté du numéro 28, Makouana s'entraînera d'abord avec l'équipe réserve, qui évolue en National 3. Mais c'est bien en Ligue 1 que les supporters pailladins et congolais attendent de le voir briller. Avec impatience et curiosité.
« Je remercie les dirigeants de Montpellier et mes agents qui ont toujours été à mes côtés. J'ai posé mes valises ici avec des objectifs à atteindre et j'espère y parvenir et que tout se passera bien », a annoncé celui qui avait disputé 1 minute de jeu contre le Libéria en octobre 2018.

Camille Delourme

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Coupe de France, 5^e tour

A Elven, formation de R2 (ex-PH, 7^e division), Dalphin Bassompa est le héros du week-end grâce à sa prestation face aux attaquants de Ploërmel (R1), à l'image de sa parade à la 91^e. Le gardien congolais a ensuite stoppé trois tentatives sur quatre et envoie son équipe au 6^e tour.



Premier match et premier but pour Herman Moussaki, qui ouvre le score lors de la qualification de Boulogne-sur-Mer face au Portel (3-0). Prêté par Caen, l'attaquant de 21 ans a ouvert le score dès la 6^e minute.
Sans Durel Avounou, laissé au repos, Le Mans se qualifie sur le terrain des amateurs du FC Saint-Sébastien (1-3).
Chamalières (N2) bat Romagnat (9^e division) sur le score de 5-0. Christopher Bitsamou et Exauxcé Ngasaki ont inscrit les 2^e et 5^e buts de leur formation.
Le match du Red Star au Mée a été reporté en raison de la présence de plusieurs cas positifs au Covid-19 parmi les co-équipiers de Pythocles Bazolo. Le SMOC de Mamie Itoua, qui évolue en R2, élimine Amilly, club de N3 (5^e division) aux tirs au but (5-4) après avoir fait jeu égal (3-3). L'aventure est terminée pour l'AZ Béziers de Konongo et Mayella, sortie par Onet-le-Château (R1) aux tirs au but (1-4, 2-2 à l'issue du temps réglementaire).

C.D.

NÉCROLOGIE

Arsène Gobali, agent des Dépêches de Brazzaville et la famille Mbavoula informent parents, amis et connaissances du décès de leur père et oncle Benjamin Nkoua, chef de village Yié, district d'Igné, le jeudi 15 octobre à Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient au village Yié.
La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Mme Obengui née Eboukewa Adrienne, inspectrice des Impôts et enfants ont la profonde douleur d'informer aux parents, amis et connaissances, au comité scientifique du Covid, à la grande famille du CHU-B, au collectif des médecins, le décès de leur epoux, père le professeur Obengui, survenu le 12 octobre 2020 au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville.
La veillé mortuaire se tient au N°63 rue Maloukou référence avenue Marien Ngouabi Talangaï, la date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

La famille Kiyinda et les enfants Mazikou ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur mère et soeur Hélène Massamba.
La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis n°9, rue Loutété à Mfilou, quartier Kahounga, non loin de la mairie de Ngamaba.



CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Nsiangani Penny Steve, je voudrais dorénavant être appelé Bazebizonza Emmanuel Styve.
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois (3) mois.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT
regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

FESTIVAL INTERNATIONAL DE PÁPA

« Kimpa Vita, la mère de la révolution africaine » nominé

Le tout nouveau documentaire du réalisateur Ne Kunda Nlaba va participer à la rencontre cinématographique organisée dans l'ouest de la Hongrie du 12 au 16 novembre.

La programmation au Festival de Pápa intervient moins de deux mois après la première congolaise organisée le 26 septembre à Bel Campus. Le Centre culturel de l'université kinoise avait servi de cadre à deux projections successives ce jour-là. Assez particulière, la séance initiale sponsorisée par une banque de la place était une sorte de rencontre éducative à l'intention des enfants défavorisés. Content de l'expérience, c'est avec un gros enthousiasme que Ne Kunda Nlaba avait fait part de l'expérience à sa fin. « La projection du film documentaire Kimpa Vita, la mère de la révolution africaine dédiée aux enfants défavorisés vient de se terminer avec succès. Merci à la Rawbank d'avoir permis aux cent cinquante enfants défavorisés de voir le film et apprendre leur histoire », peut-on encore lire sur Facebook. Avait suivi une projection payante pour les adultes. Kimpa Vita, la mère de la révolution africaine s'inscrit dans l'esprit du documentaire qui annonce déjà la couleur avec cette première édition. Symbole important de l'histoire du Congo, mais pas que, comme le souligne le réalisateur, l'histoire de Kimpa Vita plus souvent évoquée à présent qu'il y a encore quelques petites années colle au contexte historique

du festival. Au sujet des critères de sélection, il fait justement savoir que « les sujets peuvent dépeindre n'importe quelle période, événement de l'antiquité jusqu'au XX^e siècle. Des périodes de l'histoire humaine que nos enfants ne connaissent que par les manuels scolaires, les œuvres littéraires ». Ce qui est bien le cas de la réalisation de Ne Kunda Nlaba. Savoir que le personnage à peine étudié sera mis en exergue dans cette ville dont le passé historique est significatif en Hongrie. Pápa est certes réputée pour son centre à l'architecture baroque et pour plusieurs de ses monuments remarquables, elle fut surtout un important centre religieux, catholique, protestant et hébraïque de ce pays. Et le récit de Kimpa Vita, surnommée « la Jeanne d'Arc congolaise ou d'Afrique », c'est selon, est rattaché à un pan de l'histoire religieuse du royaume Kongo. Et par-delà, de l'évangélisation en Afrique. Il y a déjà au moins ce détail qui insère le documentaire dans la catégorie « Long métrage » du festival qui fait une place aux « films historiques dits traditionnels ».

Il est clair que depuis la grande première tenue en Angola le 4 août 2016, Kimpa Vita : la mère de la révolution africaine a fait



son chemin. Ce, après une seconde projection angolaise la semaine suivante déjà, soit le 11 août 2016 à Mbanza Kongo. De là, le film a commencé un périple qui l'a mené loin du continent, à commencer par Paris le 29 octobre 2016 au Cinéma le Brady, suivi de Londres le 11 novembre au cinéma Peckhamplex et de Bruxelles

le 2 décembre au cinéma Aventure.

Mention spéciale du jury

Puis, il y a eu la tournée de 2017 qui s'est achevée joyeusement au Gabon. Lancé à la faveur du festival Congolisation en janvier 2017, il est en France, plus précisément au Festival international

du film panafricain de Cannes en avril 2017 avant d'achever cette expédition européenne au Festival Afrikamera en Pologne en mai 2017. Et c'est aux Escales Documentaires de Libreville que le film a été vu en dernier cette année-là. Le festival lui a fait bon accueil lui décernant alors le Prix spécial du jury. Dès le début de l'année suivante, comme revigoré par cette mention spéciale décernée au Gabon, le documentaire a mis le cap pour l'Amérique. Le 9 Février 2018, il s'est retrouvé en Californie dans le cadre du Pan African Film Festival à Los Angeles. En avril c'était au tour du Canada. L'Amérique latine a pris le relais, du 3 au 6 mai, Kimpa Vita : la mère de la révolution africaine était à l'affiche à Sao Paulo au Brésil et en novembre au Venezuela, suivi d'une série d'autres projections dans le même continent. L'on comprend que Ne Kunda Nlaba soit ravi, ainsi qu'il le dit, qu'« après avoir parcouru de nombreux pays dans le monde », son documentaire soit à nouveau dans la course. Comme l'a annoncé le réalisateur, Kimpa Vita, la Mère de la révolution africaine, « est sélectionné au Festival international du film historique de Pápa 2020 en Hongrie ».

Nioni Masela

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

8A, boulevard Denis-Sauvage-N'Goussa
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv

SERMENT DE NOUVEAUX JUGES

Mercredi de toutes les incertitudes!

C'est un véritable bras de fer auquel se livrent présentement les deux principales forces politiques de la coalition au pouvoir au sujet de la prestation de serment de nouveaux juges récemment nommés à la Cour constitutionnelle.

Le Front commun pour le Congo (FCC) et le Cap pour le changement (Cach) ont des vues diamétralement opposées sur le sujet avec, en toile de fond, une guerre larvée de positionnement pour le contrôle de cette haute juridiction du pays. Alors que la présidence de la République s'affaire déjà pour assurer, ce mercredi 21 octobre, l'organisation de la cérémonie - le Premier ministre ainsi que le ministre charge des Relations avec le Parlement ayant été instruits quant à ce -, Jeanine Mabunda et Alexis Thambwe Mwamba s'interposent et font valoir leurs prérogatives. La réponse qu'ils ont réservée à la correspondance du 19 octobre leur adressée par le chef de l'Etat en rapport avec la prestation de serment des

nouveaux juges est on ne peut plus éloquente. Sans ambages, les deux speakers du Parlement congolais ont opposé leur refus « d'être partie prenante » dans l'organisation de la cérémonie de prestation de serment prévue pour ce mercredi au Palais du peuple. Ils ont réitéré dans leur réponse leur attachement aux textes estimant que les ordonnances présidentielles prises le 17 juillet dernier nommant les nouveaux juges à la Cour constitutionnelle étaient illégales. Un point de vue ressassé dans les milieux du FCC qui sont restés constants au point de sonner le tocsin de la révolte. Au cours d'une réunion de la plate-forme improvisée le 20 octobre, les « kabilistes » majoritaires au Parlement

ont pris carrément l'option du boycott. Déjà le Premier ministre, Sylvestre Ilunkamba, a été enjoint par la direction de sa plate-forme de ne pas se plier à l'instruction du chef de l'Etat en rapport avec l'organisation de la cérémonie de prestation de serment de nouveaux juges. Outre l'absence des présidents des deux chambres législatives, il faudrait compter également, ce mercredi, avec celle des députés et sénateurs pro FCC qui entendent faire valoir leur force en tant que regroupement politique majoritaire. Entre-temps, une requête en interprétation déposée, la veille, par un groupe des députés et sénateurs FCC à la Haute Cour afin d'obtenir des éclaircissements sur le sens, la portée exacte et la

bonne application de l'article 158 de la Constitution, court encore. Une initiative qui, somme toute, vise à bloquer la machine et compromettre le processus de prestation de serment des juges présumés litigieux. Pour les initiateurs de la démarche qui font observer que le mandat des membres de la Cour constitutionnelle est de neuf ans non renouvelable, les deux juges que les nouveaux entrants remplacent n'ont pas terminé leur mandat. Créé en 2013, le prochain renouvellement des membres de la Cour est prévu en avril 2021 et, en prenant ses ordonnances de nomination dans ce contexte, le chef de l'Etat aurait violé la Constitution, arguent-ils. Le groupe des députés et sénateurs pro FCC signataires de ladite re-

quête espèrent voir la cérémonie de prestation de serment être suspendue jusqu'à la décision de la plus haute juridiction du pays. A la Présidence de la République, on joue au forcing. Dès lors que le chef de l'Etat a nommé sur la base des propositions du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), rien ne peut l'empêcher d'aller au bout du processus en recevant notamment le serment des nouveaux magistrats promus conformément à la Constitution, susurre-t-on dans les milieux du Cach. A tout prendre, la cérémonie de ce mercredi est de tous les enjeux et risque de laisser des traces au sein d'une coalition FCC-Cach déjà fragile dont l'avenir paraît de plus en plus compromis. Wait and see.

Alain Diasso

DOSSIER MINEMBWE

Azarias Ruberwa plaide non coupable

C'est dans une posture défensive qu'Azarias Ruberwa, littéralement pris à partie par des députés nationaux qui tenaient à en découdre avec lui sur la question de Minembwe, s'est livré, le 9 octobre, devant la représentation nationale.

Pour le ministre d'Etat et ministre de la Décentralisation, le moment était tout indiqué pour tenter de se dédouaner en donnant la vraie version sur cette affaire qui fait couler beaucoup d'eau et de salive. La question orale avec débat que le député Mohindo Nzangi lui a adressée avait offert l'opportunité de recadrer les choses. Crucifié au sein de l'opinion qui le tient pour principal acteur du processus d'érection de Minembwe en commune rurale avec tout le tollé que cela a suscité, Azarias Ruberwa a plaidé non coupable. Il a soutenu n'avoir été concerné ni de loin, ni de près par une telle démarche qui, dans son entendement, relève de la compétence exclusive et constitutionnelle de la province. Et à tous ceux qui ont tenté de spéculer sur sa présence à Minembwe lors de l'installation du bourgmestre de cette entité, il a indiqué s'être retrouvé de manière fortuite dans ce coin du pays dans le cadre d'une mission de caravane de la paix conduite par le ministre de la Défense. C'est donc juste par un hasard de calendrier qu'il s'est



Azarias Ruberwa

retrouvé à Minembwe dont le bourgmestre fut installé, non pas par lui, mais bien

par le gouvernement provincial, et ce, après le départ de la délégation venue de

Kinshasa. « Dans tous les cas, à mon égard, il s'agit d'une pure invention. Il n'y a pas eu de députés nationaux, ou des ministres au niveau national, qui soient partis pour l'installation du bourgmestre, ils n'ont pas procédé à l'installation, à moins d'extraire le terme coïncidence de la race humaine », a-t-il expliqué. Au sujet des soupçons de balkanisation du pays lui imputées par certaines langues au regard de ses origines identitaires controversées, Azarias Ruberwa a déclaré ne pas se reconnaître dans un tel concept qualifiant d'accusations sans fondements tout ce qui se ragote à son sujet. « Ma mission était nationale, et je l'ai exécutée en âme et conscience », a ajouté le ministre de la Décentralisation qui semble ne

se reprocher de rien. Est-ce à dire que toute la polémique suscitée autour de cette affaire n'était, en somme, qu'une perte de temps et d'énergies ? En tout cas, nombreux sont les députés qui pensent qu'Azarias Ruberwa tente de se faire une bonne conscience dans une affaire où sa responsabilité est totalement engagée. « La tendance pour le ministre d'Etat à vouloir se défausser sur le gouvernement provincial du Sud-Kivu est une façon pour lui de refuser d'assumer ses responsabilités devant Dieu et devant la nation représentée par ses élus réunis en plénière ce lundi 19 octobre à Kinshasa », allègue, pour sa part, le ministre provincial de l'intérieur de la province du Sud-Kivu. A la suite des différentes interventions des députés, partagés dans leur perception du dossier Minembwe, la speakerine de la chambre basse, Jeanine Mabunda, a interrompu la séance, le temps de permettre au ministre de préparer sa réplique attendue ce 21 octobre à l'hémicycle.

A.D.

« Dans tous les cas, à mon égard, il s'agit d'une pure invention. Il n'y a pas eu de députés nationaux, ou des ministres au niveau national, qui soient partis pour l'installation du bourgmestre, ils n'ont pas procédé à l'installation, à moins d'extraire le terme coïncidence de la race humaine »

RETRAIT PROGRESSIF DE LA MONUSCO

Les indignés dénoncent une façon de distraire les Congolais

Le mouvement conseille au gouvernement congolais à négocier plutôt « la venue d’une nouvelle force neutre genre Artemis, en vue d’éradiquer complètement les multiples groupes armés qui pullulent dans la région et dont la Monusco serait accusée de financer ».

Réagissant à la signature, le 19 octobre, à Kinshasa d’une stratégie commune de transition et de retrait progressif et responsable de la Mission onusienne pour la stabilisation de la République démocratique du Congo (Monusco) du territoire congolais, le Mouvement des indignés de la situation sécuritaire en RDC (Miss-RDC) parle d’«une façon de distraire les Congolais et de continuer à maintenir cette force internationale jugée inutile et complice de l’insécurité dans le pays. Les indignés se demandent pourquoi le renforcement de cette force dans l’Est en 2021-2022 alors que des rapports des ONG et de la société civile démontrent l’inertie qui s’observent par ces casques bleues pendant les massacres des personnes civils à proximité de leurs campements ».

Ce mouvement citoyen pense que le gouvernement de la RDC « ferait œuvre utile en plaidant pour la venue d’une nouvelle force neutre genre Artemis, en vue d’éradiquer complètement les multiples groupes armées qui pululent dans la région et dont la Monusco serait accusée de financer ». Et de rappeler



La ministre Tumba Nzeza et David McLachlan- Karr lors de la signature de la stratégie

à David McLachlan- Karr, le représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, que c’est depuis le mois d’octobre 2019 que les indignés exigent le départ immédiat de la force onusienne du territoire congolais. « Le fait d’évacuer les deux Kasai (2021), et le Tanganyika (2022) pour les concentrer dans l’Est dénote d’un agenda caché d’autant

que vingt ans durant la présence de la Monusco dans cette partie n’a rien apporté comme changement », a fait savoir ce mouvement. Il est, en effet, rappelé que cette stratégie commune de transition et de retrait progressif et responsable de la Monusco a été signée à Kinshasa par le gouvernement congolais représenté par la ministre chargée des Affaires étrangères, Marie Tumba

Nzeza, et le représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies, David McLachlan- Karr.

Un renforcement de la composante police et civile
Cette stratégie, selon le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, prévoit une réduction graduelle et responsable de la Monusco dans les deux Ka-

saï (2021) Tanganyika (2022) et le renforcement de la présence des casques bleus dans l’Est du pays pour les années prochaines 2021- 2022. A l’en croire, ce retrait progressif se fera en parallèle d’un renforcement temporaire de la composante police et civile qui viendrait soutenir la consolidation des fonctions régaliennes de l’Etat de droit.

Pour David McLachlan- Karr II, cette stratégie est le résultat d’un très bon travail entre le gouvernement de la RDC et l’équipe de la Monusco. « La Monusco reste ici pour travailler avec le gouvernement de la RDC et dans l’avenir », a-t-il indiqué. Répondant à une question sur l’insécurité que l’on continue à déplorer dans certaines parties du territoire congolais, le représentant adjoint du secrétaire général des Nations unies a rassuré que, cette fois-ci, la population congolaise pourrait dormir tranquille. « C’est en partenariat avec la RDC que nous assurons la sécurité mais aussi la paix et le développement du pays. On va travailler ensemble les prochaines années ici, on reste ici », a-t-il dit.

Lucien Dianzenza



MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX

SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA

SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA



Assurance automobile



Assurance incendie



Assurance tous risque chantier



Assurance incendie



Assurance tous risque chantier



Assurance voyage

PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE

PRISON CENTRALE DE MAKALA

La FBCP déplore des morts en cascade

L'ONG accuse les autorités pénitentiaires de ne rien faire pour éviter cette situation catastrophique.

Dans son communiqué du 20 octobre, la Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) indique que la prison centrale de Makala serait devenue un mouoir. Cette ONG de défense des droits de l'homme établie en RDC affirme avoir dénombré, dans son monitoring sur la situation des détenus dans les prisons et maisons carcérales de la RDC, huit décès parmi les prisonniers et détenus préventifs, en moins d'une semaine, au sein de la prison centrale de Makala. « Après les cinq cas de décès dénoncés il y a trois jours, aujourd'hui encore trois détenus ont succombé à la prison centrale de Makala, qui est devenue un mouoir pour les détenus », a expliqué cette organisation. Indiquant que deux de ces décès ont été enregistrés dans le pavillon 5, la FBCP annonce que deux autres détenus de ce même pavillon sont entre la vie et la mort. « Ils ont été évacués à l'hôpital sanatorium », a fait savoir l'ONG. Pour la FBCP, les causes de ces décès sont notamment la promiscuité dans laquelle les détenus vivent ces derniers temps ainsi que le manque de nourriture et des soins médicaux. « La prison n'ayant pas des moyens pour la prise en charge des détenus, et les priver en même temps des visites familiales, nous concluons que les autorités pénitentiaires ont une volonté délibérée de tuer les détenus à petit feu », a alerté cette association. Et de noter que l'une des victimes aurait même été en dépassement de sa

peine, tout simplement parce que le greffier lui exigeait une somme pour procéder à sa libération. Les droits de se faire soigner en dehors de la prison Dans un communiqué précédent, la FBCP a fait savoir qu'après le directeur du cabinet du chef de l'Etat congolais, Vital Kamerhe, qui est hospitalisé au centre Nganda, l'homme d'affaires libanais Jammal Samith venait également d'être évacué, le 19 octobre, à l'hôpital de Kintambo. L'ONG dit estimer que chaque prisonnier ou détenu préventif a le droit de se faire soigner en dehors de sa cellule, selon la recommandation médicale d'un médecin. L'association émet le souhait que cette faveur soit accordée à tous les prisonniers et détenus préventifs sans distinction aucune. La FBCP, qui fait savoir qu'il y a longtemps que l'ex-ministre provincial chargé de l'Intérieur de Kinshasa, Dolly Makambo, est en dehors de la prison pour raison de santé, regrette que certaines personnes ne bénéficient pas de cette faveur. « Malheureusement, ce n'est pas la cas : alors que nous avons plusieurs cas des malades qui sont encore en prison sans moyens de quitter leurs cellules pour se faire soigner », a souligné la FBCP. Et de faire remarquer que les prisonniers de l'ancien régime ne supportent pas d'être détenus en prison. Pourtant ils étaient à la base de la surpopulation des prisons.

Lucien Dianzenza

SANTÉ

Clôture de la phase pilote du programme de mentorat clinique

Le programme a été lancé, le 3 août 2018, dans le but de contribuer à l'amélioration des compétences des prestataires de santé dans la résolution des problèmes et la prise de décision adéquate en soins obstétricaux essentiels (SEO), soins obstétricaux -néonatale d'urgence (Sonu) et en surveillance de décès maternel et riposte (SDMR).



Les officiels à la clôture de la phase pilote du programme mentorat

La clôture de la phase pilote de ce programme a eu lieu dernièrement à Kinshasa en présence notamment du vice-ministre de la Santé, Albert Mpeti et du représentant de l'Unicef en RDC, Edouard Beigbeder. Clôurant cette phase pilote du programme de mentorat clinique, le vice-ministre de la Santé qui s'est montré plutôt enthousiaste a salué le travail abattu par les professionnels de santé des divisions provinciales de Kwango et de Kwilu, dans la sensibilisation des femmes enceintes au bien-fondé de la consultation prénatale. Albert Mpeti, tout en remerciant les partenaires du ministère de la Santé, particulièrement l'Unicef

et la Fondation Bill et Melinda Gates, impliqués dans la réalisation de ce programme, a reconnu que la qualité du travail des prestataires de santé et l'exactitude scientifique constituent un motif d'encouragement de ce corps de métier en RDC. "Faire un travail conforme avec peu de moyens témoigne d'un engagement national. Je suis très fier de ce travail de qualité que vous avez abattu", a-t-il déclaré. Pour sa part, le représentant de l'Unicef en RDC, Édouard Beigbeder, a indiqué que ce programme vise l'amélioration de l'offre des soins de la mère et de l'enfant en RDC. Il a, par ailleurs, encouragé la direction de pro-

gramme du ministère de la Santé, les deux divisions provinciales de Santé qui ont été impliquées dans la réalisation de ce programme. Pour aboutir à la concrétisation de ce programme, le représentant de l'Unicef a rappelé que quelques actions ont été menées, notamment la dotation en équipement intra et médicament dans les soixante-douze formations sanitaires (Fosa) ciblées. De même, de l'accompagnement mensuel des mentorés (prestataires formés) par les mentors dans les quarante-huit Fosa de sept zones de santé, ainsi que l'élaboration des documents informatifs et du suivi et évaluation.

Blandine Lusimana

FAO

Charles Mbuli Boliko, le nouveau représentant dans les pays de l'Océan Indien

Originaire de la RDC, ce haut fonctionnaire de l'ONU est le nouveau représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Madagascar, aux Comores, à Maurice et aux Seychelles.

Charles Mbuli Boliko est détenteur d'un doctorat en développement international de l'université de Nagoya au Japon, d'un diplôme d'études avancées en gestion stratégique du capital humain de l'université de Genève en Suisse, et d'une maîtrise ès sciences en psychologie industrielle de l'université de Kisangani en RDC. Après avoir travaillé en RDC, il a intégré le siège de la FAO à Rome en 1997 à la division des ressources humaines. De 1998 à 2003, il a été chargé de liaison au bureau de liaison de la FAO avec les Nations unies à New York, où il était chargé des questions de politique macro-économique, de l'aide humanitaire et de la gestion des ressources humaines. En 2003, il a été nommé attaché de cabinet au bureau du directeur général de la FAO, avant d'être nommé attaché



Charles Mbuli Boliko

de cabinet principal en 2008. Par la suite, de 2009 à 2013, il a été chef du service du recrutement et des affectations à la division des ressources humaines au siège de la FAO. En 2013, Charles Mbuli Boliko a été nommé directeur du Bureau de liaison de la FAO au Japon, où il a largement

contribué à améliorer la visibilité de la FAO ainsi que la collaboration avec les acteurs publics, privés et non étatiques. Charles Mbuli Boliko parle huit langues : Anglais, français, italien, espagnol, japonais, lingala, swahili et mongo (RDC).

Patrick Ndongidi

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.

Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Émissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Goussou
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du mardi au vendredi (14h-19h)
Samedi (10h-18h)

HYDROCARBURES

Des prix fiscaux des bruts rendus publics

Organisée par la société Total E&P Congo, la réunion de fixation des prix fiscaux des bruts commercialisés en République du Congo, au titre du troisième trimestre de l'année 2020, a eu lieu dans la ville côtière sous la houlette du ministre des Hydrocarbures, Jean Marc Thystere Tchicaya, accompagné des représentants des sociétés pétrolières basés au Congo, des experts et des invités.

Les moyennes trimestrielles des prix fixés des hydrocarbures produits au Congo, arrêtées au cours de la réunion des prix du troisième trimestre 2020, en dollars par baril, se présentent comme suit :

- Djéno Mélange : 43,5 ;
- Nkossa Blend : 42,7 ;
- Yombo : 44,9 ;
- Nkossa Butane : 31 ;
- Nkossa Propane : 21.

Ces prix sont en nette amélioration comparés à ceux du deuxième trimestre 2020.

Les moyennes des différentiels des prix des bruts congolais, en dollars par baril, sont les suivantes :

- . Djéno Mélange : 0,3 par rapport au Brent daté ;
- . Nkossa Blend : 0,2 par rapport au Brent daté ;
- . Yombo : 1,9 par rapport au Brent daté ;
- . Nkossa Butane : -0,1 par rapport au butane North West Europe ;
- . Nkossa Propane : 0 par rapport au Propane Mont Belvieu.

Au troisième trimestre 2020, la moyenne des prix fixés des hydrocarbures est de 43,2 dollars par baril pour un différentiel moyen de 0,3 dollar par baril.



Clôture des travaux de cette rencontre, le ministre Jean Marc Thystere Tchicaya a rappelé que ce secteur n'a pas échapper aux difficultés engendrées par la pandémie de covid-19. Pour mémoire, poursuit l'orateur, le baril de pétrole brut se vendait encore

au-dessus de 60 dollars en début d'année avant que les effets négatifs induits par ce virus ne cristallisent le monde. « La fragilité des cours de brut aggravée par cette pandémie a des effets négatifs sur les économies mondiales et, particulièrement, sur

Photo de famille de la cérémonie
l'activité des sociétés pétrolières et, par conséquent, sur des emplois directs et indirects. Je vous demande donc, messieurs les directeurs généraux, de tout mettre en œuvre afin que ces emplois soient préservés. Je sais que vous gérez ces préoccupations

au quotidien et je tiens à vous rassurer que vous continuerez à bénéficier du soutien du gouvernement dans la mise en œuvre de toutes les stratégies permettant à préserver ces emplois », a-t-il signifié.

Pour sa part, appréciant l'organisation de ces retrouvailles par sa structure, Martin Deffontaines, directeur général de la société Total E&P Congo, a signifié que la double crise sanitaire et économique de l'industrie pétrolière a connu une baisse record de la demande de pétrole à cause du fort ralentissement de l'activité provoqué par les mesures de confinement. « A l'instar d'autres industriels, notre profession est tenue de s'adapter et de faire face à plusieurs challenges. Si nous avons réussi jusqu'à présent à maintenir le niveau de production malgré les difficultés, c'est en grande partie grâce aux efforts de dialogue, de solidarité et d'entraide manifestés par les acteurs de l'industrie pétrolière au Congo dont beaucoup sont autour de la table aujourd'hui », a-t-il déclaré.

Séverin Ibara

CHAMBRE DE COMMERCE

Des préparatifs pour le lancement officiel du Helpdesk Liziba et du Cemaco

La cérémonie de lancement officiel du Help-desk dénommé Liziba (la source) et du Centre de médiation et d'arbitrage du Congo (Cemaco), antenne de Pointe-Noire, deux volets de la composante 2 du Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriale 2 (PRCCE II), aura lieu le 22 octobre.



La composante 2 du programme financé par l'Union européenne (UE) et axée sur l'amélioration du climat des affaires est portée par la Chambre de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM) de de Pointe-Noire. Elle est constituée de trois volets, à savoir l'opérationnalisation du Cemaco (mode alternative de règlement de conflits commerciaux) dont les activités ont démarré en août dernier ; la sensibilisation sur la réglementation Hoda ; le déploiement d'un Helpdesk, plateforme dynamique qui met à disposition l'information économique, commerciale et réglementaire en ligne.

Cette plateforme dénommée Lizi-

ba est aussi un bureau d'aide qui propose une assistance en back office situé dans l'enceinte. Ledit bureau a d'ailleurs été visité le 13 juillet dernier par l'ambassadeur de l'UE au Congo, Raul Mateus Paula, venu s'enquérir de l'évolution du projet à Pointe-Noire, évolution qu'il a estimée satisfaisante après son entretien avec Sylvestre Didier Mavouenzela, président de la CCIAM. Le Helpdesk Liziba a été mis en place en vue de simplifier l'accès à l'information économique, a indiqué Jean Michel Mavoungou, responsable du Helpdesk. «Au Congo, l'information économique existe mais elle est une impasse. Avant l'opérateur économique était

obligé de faire le tour des administrations pour l'avoir. Nous avons voulu centraliser cette information pour que l'opérateur, n'importe où il peut se trouver, puisse y avoir accès», a-t-il dit.

Le Helpdesk Liziba est dédié à tout acteur économique (opérateur économique, porteurs de projets, administration). Il permettra à ceux-ci d'avoir accès à des informations utiles afin de prendre de bonnes décisions. Jean Michel Mavoungou a confié qu'il sera aussi mis en version mobile pour que les opérateurs économiques accèdent aux informations à partir de leur téléphone portable en se connectant au site www.liziba.cgn.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

COVID-19

Le masque de protection fait du bien

Considéré par bon nombre de personnes comme une contrainte, le port du masque obligatoire, une des mesures édictées pour contrer la propagation de la pandémie, s'avère être un moyen efficace pour se protéger de plusieurs autres maux. Cependant, le masque est aussi utilisé à d'autres fins et fait vivre de petits commerçants.

Très mal reçu au lendemain de l'instauration de l'état d'urgence dans le pays, la bavette a fini par s'intégrer dans les habitudes des Congolais. Ils portent maintenant sans contrainte leur masque partout où ils vont.

Le masque de protection dans la mode et un moyen de vivre

Le masque est devenu un accessoire vestimentaire qui bénéficie de beaucoup d'attention, un atout pour les amoureux de la mode comme les sapeurs qui arrivent à bien l'assortir avec leurs vêtements. «Je porte mon masque en tenant compte de mes vêtements, de mon look. J'en ai de toutes les couleurs et de différents motifs», a confié Alino, un jeune sapeur de la place. Beaucoup de personnes se sont lancées dans la fabrication et la vente des masques. Ce qui a d'ailleurs eu pour conséquence la baisse de son prix et sa disponibilité sur le marché. Freddy, vendeur ambulant de masques, a donné quelques détails sur son petit business : «J'achète des tissus que je dépose chez le tailleur. Je paye la main d'œuvre et je me charge moi-même de vendre une partie des masques. L'autre partie, je dépose dans des coins de vente, chez des commerçants et autres. Cela me permet d'arrondir, tant soit peu, les deux bouts du mois.»

Toutefois, le masque protège aussi des autres maux comme la grippe, sans oublier les mauvaises odeurs émanant des poubelles. En somme, quels que soient sa forme, la matière avec laquelle il est fabriqué, son lieu de provenance, son usage et son prix, le masque de protection demeure un élément essentiel pour la santé même s'il constitue actuellement pour certains un business.

L.P.C.N'Z.

COMPÉTITIONS INTERCLUBS DE LA CAF

L'As Otohô et Etoile du Congo attendent le quitus de la CAF

La Fédération congolaise de football (Fécofoot) a joué sa partition en transmettant à la Confédération africaine de football (CAF) avant le 20 octobre, la date butoir, les dossiers de l'engagement des deux représentants congolais en compétitions interclubs pour le compte de la saison 2020-2021.

L'As Otohô disputera la Ligue africaine des champions puis l'Etoile du Congo, la Coupe de la Confédération. Malgré la volonté de la Fécofoot, l'épée de Damoclès reste suspendue sur la tête des deux clubs quant à leur éventuelle participation. L'As Otohô et l'Etoile du Congo sont donc suspendues à la décision de la CAF. Les années antérieures, la CAF n'exigeait pas à des fédérations affiliées de lui envoyer les documents des clubs engagés. Cette fois-ci la donne a changé. L'instance qui gère le football africain prévoit de faire une inspection pour enquêter si les clubs congolais répondent aux critères pour l'octroi de la licence CAF, sans laquelle aucune équipe ne peut participer à ses compétitions. Pour l'obtenir les clubs doivent remplir un certain nombre de critères. Si certains paraissent simples à remplir comme avoir un siège équipé, une équipe des catégories inférieures, d'autres par contre, mettent déjà les clubs congolais dos au mur. La CAF a exigé que les clubs qui participent à ses



compétitions doivent avoir des entraîneurs ayant la licence A CAF. Au Congo, a-t-on appris, aucun entraîneur n'a cette qualification. « Pour les entraîneurs, nous pourrions trouver une solution avec la CAF car cela fait dix ans qu'elle n'a plus organisé la Licence A CAF au Congo. Elle prendra ses responsabilités le moment venu », a expliqué le président de la Fécofoot Jean Guy Blaise Mayolas. Sur les deux représentants, seule, l'Etoile du Congo pourrait être rattrapée par cette exigence. L'As Otohô est épargnée parce que son entraîneur expatrié possède

cette licence. Les terrains de compétitions posent aussi problème. A première vue, l'As Otohô jouera ses matches de la Ligue des champions à Owando et l'Etoile du Congo au stade Alphonse-Massamba-Débat pour la coupe de la Confédération. Selon les révélations de la Fécofoot, seul le stade de l'Unité à Kintélé répond aux normes. Le stade Alphonse-Massamba-Débat étant depuis plusieurs mois menacé de fermeture par la CAF à cause de ses vestiaires. Le stade Marien Ngouabi d'Owando a aussi le même souci. Il ne compte que quatre vestiaires au lieu de six

comme l'exige la nouvelle réglementation. « Les stades en dehors de Kintélé ne répondent pas aux normes. Avec la situation financière du pays, l'Etat ne pourra pas aujourd'hui s'engager à mettre ces stades aux normes. Le stade Alphonse-Massamba-Débat pourrait ne pas accueillir le prochain match des Diables rouges si d'ici le 12 novembre, il ne répond pas aux exigences de la CAF. Heureusement, on a Kintélé qui a aussi des problèmes notamment l'entretien de la pelouse. On a plus joué dans ce stade depuis belle

lurette », a souligné Jean Guy Blaise Mayolas. L'exigence a été aussi faite aux clubs d'avoir des terrains d'entraînement. Owando ne dispose d'aucun terrain d'entraînement. Le seul qui existe est à Oyo à plus de 100 km d'Owando. Or l'équipe adverse doit s'entraîner surtout quand elle décide d'arriver une semaine avant. Un autre fait qui pourrait peser pour la délocalisation des matches de l'As Otohô est l'hôpital de 31 juillet. « A Owando, l'hôpital 31 juillet n'a pas de plateau technique adéquat. Celui qui répond aux normes est l'hôpital d'Oyo. Il est malheureusement à 110km d'Owando. Les parcourir en route en cas de grave blessure lors d'un match, on ne sait jamais, le pire peut se produire entre Owando-Oyo », a expliqué le président de la Fécofoot. Toujours dans la vision de professionnaliser les clubs, la CAF leur exige de présenter leur état financier. Chaque équipe a donc l'obligation de payer son entraîneur, son secrétaire général et ses joueurs.

James Golden Eloué

MUSIQUE

Bel Clif Oyono signe "Ils sont là !"

Le maxi single de la chanteuse Bel Clif Oyono est disponible en versions vidéo et audio. Dans cet opus la chanteuse parle de la supplication.



Artiste musicienne chrétienne depuis l'âge de douze ans, elle vient de produire son premier opus avec le soutien des hommes. Il contient quatre titres: "Ils sont là !", "Boyaka", "Seul je ne suis rien", "Posa na yo". Dans le maxi single « Ils sont là ! », Bel Clif Oyono implore le Tout-Puissant. « Je supplie l'Eternel Dieu de me soutenir face à « Ils sont là ! ». Si j'ai choisi ce titre, c'est parce que j'ai été beaucoup combattue. Quand le Seigneur est intervenu à mon cas, j'ai trouvé de la tranquillité. A toutes les personnes qui connaissent des problèmes spirituels difficiles, je leur demande d'écouter «ils sont là !» attentivement et d'implorer l'intervention divine du Seigneur Jésus-Christ », a-t-elle lancé. La chanteuse qui dispose d'une pano-

plie des louanges (des chansons) en boîte est à la recherche de producteurs. « Dieu m'a fait grâce de chanter pour sa gloire. Je lance un appel aux producteurs. J'ai tout un cahier des chansons que le Seigneur m'a inspirées. Il ne me manque qu'un producteur... Je demande de l'aide et les mélomanes ne seront pas déçus », a déclaré Bel Clif Oyono. Par ailleurs, elle invite les Congolaises et les Congolais se trouvant dans une situation difficile à se référer au maxi single «Ils sont là». En outre, elle leur demande d'être toujours attachés au Seigneur Jésus-Christ de Nazareth. Bel Clif Oyono se produit régulièrement à la préfecture et à l'esplanade de la Télévision nationale congolaise à Nkombo.

Bruno Okokana

KICK-BOXING

La fédération congolaise a vu le jour

Affiliée à la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires, l'Association congolaise de boxe pieds-poings créée en 2013 a milité pour son indépendance avant d'obtenir le 18 octobre gain de cause.



Le bureau exécutif de la nouvelle fédération Adiac vaillant de manière plus efficace », a-t-il recommandé.

Cette association a officiellement changé de statut en devenant une fédération au terme d'une assemblée générale constitutive organisée à son siège. Le Kick-boxing vient d'élargir ainsi la liste des fédérations existantes au Congo. Gerry Blaise Bollé rentre du coup dans l'histoire en devenant le tout premier président de cette fédération. C'est la consécration du travail accompli pendant les sept dernières années qui a porté ses fruits. Sous le label association, les athlètes congolais ont participé à plusieurs compétitions continentales et ont remporté plusieurs médailles. Rahim Vouta Voubrel a même gagné la ceinture mise en jeu dans la catégorie de 63,5kg lors des championnats d'Afrique professionnels de la discipline qui se sont déroulés en juin 2019 à Yaoundé, au Cameroun. Il n'attend que toutes les conditions soient réu-

nies pour défendre sa ceinture continentale à Brazzaville. Ces résultats ont donné plus de crédit à l'ancienne association dans sa longue marche avant de devenir une fédération autonome. « J'espère que nous allons garder la même dynamique pour continuer à briller sous le label de la fédération...Nous avons des objectifs envers l'Etat. Le plus important c'est de ne pas décevoir ceux qui nous ont fait confiance », a déclaré Gerry Blaise Bollé. Le changement de statut a en effet poussé la nouvelle équipe dirigeante à revoir ses ambitions à la hausse. « Nous sommes la 29e fédération et donc la dernière. L'objectif c'est de faire partie des cinq grandes fédérations du pays dans quatre ans. C'est le défi que le bureau s'est fixé et que nous allons relever. Nous devons faire nettement mieux en tra-

Le président de la première fédération de Kick-Boxing va travailler avec une équipe dont il estime être à la hauteur de la tâche. Césaire Nzobo, Jean Marie Niabia et Paul Kinbangui ont été respectivement placés aux postes de premier, troisième et quatrième vice-président. Les postes du deuxième vice-président, secrétaire général et trésorier général sont restés vacants parce qu'ils sont réservés à des cadres du ministère des Sports. En attendant les titulaires, Carely Surya Ebina et Génévya Sagesse Ngatsele assumeront tour à tour les fonctions du secrétaire générale adjointe et trésorière générale adjointe. Gaimard Malong est le directeur technique national tandis que Teddy Engoma est le seul membre.

James Golden Eloué